

La lettre du Maire...

...aux Varennois

VILLE DE VARENNES-SUR-SEINE - MARDI 26 JUILLET 2022



«Chasse au gaspi» : réduction de l'éclairage public dans la commune dès septembre

Lors de notre Conseil Municipal du 6 juillet nous avons été dans l'obligation de provisionner 150 000€ supplémentaires pour les dépenses d'énergie d'ici la fin de l'année 2022, soit plus de 200% d'augmentation.

Par conséquent, toute réduction de ces dépenses d'énergie est bonne à prendre. C'est pourquoi nous entamons, pour une meilleure gestion de ces dépenses, une « chasse au gaspi ».

L'éclairage public fait partie de la gamme de nos actions. Nous allons limiter cet éclairage dans nos rues, tout en veillant à ce que les points les plus dangereux restent éclairés.

Nous procéderons par étape à partir de septembre. Nous vous tiendrons informés secteur par secteur.

Sachez, en même temps, que différentes études montrent qu'un sur-éclairage induit une pollution lumineuse dont les conséquences peuvent être dommageables notamment sur la faune et la flore.

Concernant la sécurité, les études montrent que l'extinction nocturne n'a pas de corrélation avec l'accidentologie routière. Elle conduit même à un ralentissement naturel des véhicules.

Les communes ayant mis en place ce système n'ont pas constaté d'incidence de l'extinction sur le nombre d'agressions et de vols qui ont principalement lieu en journée. Je vous rappelle aussi que les caméras de vidéoprotection sur la commune enregistrent également la nuit et permettent la lecture de plaques d'immatriculation de jour comme de nuit.

Cette procédure d'extinction permettra donc d'éviter un gaspillage énergétique conséquent, de limiter les perturbations environnementales tout en préservant au mieux les ressources financières de la commune !